# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 MARS 1846.

*PUBLIÉ PAR*
**MAGNE & WEISSE.**
No. 81, rue de Chartres.


CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance..........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$ 5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'Acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

**POUR LES ATTAKAPAS.**—Le bateau à vapeur BIG HATCHEE, capitaine G. Ratie, reçoit son fret au pied de la rue Conti, et partira jeudi, 26 mars, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. J. PAVY & Co, 13, Conti.

N. B. Le Big Hatchee prendra du fret pour la baie de Berwick, Pattersonville, Franklin, St. Martinville et les ports intermédiaires. 23 mars—2

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU-A-VAPEUR CLINTON, Capt. Baird.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON partira de la Nouvelle-Orléans les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. [illegible] et opérera son retour de Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY.
N. B. Le susdit le Clinton ira jusqu'au Fort Adams [illegible] dernier port, tous les jeudis après midi.

**PAQUEBOT POUR BAYOU-SARA.**
ARRANGEMENS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.
Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir, à dater [illegible] deux trajets par semaine [illegible]
LA BELLE CREOLE, [illegible]
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
7 mars. OMER LAUVE 19, Toulouse.

**POUR LA BALIZE** et les ports intermédiaires.—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus mentionné, acheté expressément pour faire les voyages [illegible] pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] matin à 10 heures précises et retournera [illegible] Balize tous les lundis matin à 9 heures et arrivera [illegible] mardi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.
P.S. Le MUSIC partira de la Nlle Orléans Mercredi [illegible] à 10 heures A. M. pour la Pointe à la Hache [illegible] en ville le lendemain soir. 24 mars

**PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.**
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas [illegible] acheté expressément pour ces voyages [illegible] partira pendant toute la saison [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
[illegible]
ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible]
POUR LA POINTE A LA HACHE. [illegible]
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR la BALISE.—Le steamer WAVE [illegible]
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

**POUR NEW-YORK.**—Ligne de l'Union.—Le navire paquebot UNION, capitaine B. [illegible] Pour fret ou passage, ayant de bonnes [illegible]
J. W. STANTON & Co, [illegible] Magasins et Lafayette.

**POUR BOSTON.**—Le navire A. LEVITT [illegible] partira incessamment. [illegible]
LEVI H GALE, 93 Commune.

**POUR BOSTON.**—Le navire WALDRON [illegible] partira sous peu. Pour fret ou [illegible]
LEVI H GALE, 93 Commune.

**POUR BOSTON.**—Le navire DEUCALION, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 mars L H GALE, 93 Commune.

**POUR BOSTON.**—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE,
17 mars 93, Commune.

**POUR SAVANNAH,** (Georgia).—La goëlette W. D. JENKINS, capitaine Gatchell, [illegible] la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira [illegible] sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

**POUR SAVANNAH.**—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement [illegible] plus forte partie de son fret [illegible] s'adresser à bord au Picayune [illegible]
WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

**POUR PHILADELPHIE.**—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman, partira immédiatement. Pour fret de 300 [illegible] dans la cale et 300 en [illegible] pont, ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à [illegible] Pour fret de 300 balles [illegible] ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire fin voilier CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles [illegible] ou passage, s'adresser à
21 mars LEVI H GALE, 93, Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le paquebot français [illegible] ANDELLE, capitaine Gingnot, [illegible] Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagemens, s'adresser au capitaine à bord [illegible]
13 mars J. H. EIMER 35, Royale.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire fin voilier [illegible] VICTORIA, capitaine [illegible] regulier QUEEN [illegible]
JENKINS & TIGLER, No 7, rue Royale.

**BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.**
Nlle Orléans, ce 17 mars 1846.
ORDRE DE SERVICE.
Le Bataillon prendra les armes dimanche 29 du courant, à [illegible] heures précises du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal.
On profitera de cette sortie, pour procéder à l'élection des membres du comité d'administration pour l'année 1846.—Par ordre du major
19 mars F. SAUTON, Adjudant major

**CHAPELLERIE PARISIENNE.**
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brisham du Havre un nouvel assortiment de Chapeaux soie feutre et castor à la Polka, Mazurka et Reine.
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris [illegible], paille Suisse &c. &c.
Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront [illegible] 3 fev

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Strafford, capitaine Robson, venant de Bordeaux
[illegible] barriques Vin rouge St. Emilion
12 do do St Julien Médoc
[illegible] do Chateau Margaux
4 do Chateau Lafitte
[illegible] do Chateau Leoville
27 demi bques St Emilion;
[illegible] do St Julien Médoc
9 do Chateau Margaux
27 do Chateau Leoville
[illegible] do Vin blanc Sauterne;
27 do Barsac;
[illegible] do Haut Sauterne;
[illegible] do Haut Barsac;
[illegible] caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Médoc;
[illegible]
15 tierçons Vinaigre de vin blanc;
85 caisses Absinthe de Vernon [illegible]
[illegible] caisses Cerises à l'eau de vie [illegible]
[illegible]
24 mars NUMA LACOSTE, 168, [illegible]

DEMANDE.—Quatre à cinq forts nègres pour [illegible] dans un magasin d'[illegible]. On donnera la préférence à des esclaves qui sont accoutumés à ce travail.
EMERSON, TOURNE & [illegible]
18 mars 156, Tchoupitoulas

---

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 26 MARS 1846.

POUR MAIRE
**A. D. CROSSMAN.**

Il y a maintenant devant la Chambre deux bills, dont l'un, émané du Sénat, doit régler le mode des élections municipales, et l'autre, rapporté par le comité de la Chambre, est destiné à égaliser la représentation dans les conseils municipaux. Telle est du moins la teneur du titre de ces bills; mais leur but réel est de donner au locofocoïsme toutes les chances possibles d'emporter la première et la seconde municipalité dans l'élection d'avril, au moyen d'une division inique des districts, et en transférant contre toute raison un pouvoir qui relève de la justice, à un officier exécutif.

Le premier, en effet, donne au sheriff, simple officier ministériel, non seulement le privilège de nommer tous les inspecteurs d'élection et de déterminer les circonscriptions électorales, mais encore celui de décider d'après les retours quels sont les candidats élus. Cette exorbitante prérogative est accordée à un homme qui, par les dispositions mêmes de l'acte, ne relève d'aucune autre autorité. On a essayé de faire modifier cette disposition et d'introduire quelques amendemens dans le bill; tous les efforts ont été vains! Le parti dominant, avec un despotisme sans égal, a étouffé la voix de la minorité et coupé court aux plaintes par des motions qui arrêtaient la discussion et poussaient bon gré malgré la Chambre vers l'adoption du bill. La tyrannie de la majorité est allé à ce point qu'elle ne veut même pas attendre la promulgation du bill pour qu'il soit regardé comme une loi; ce bill aura force de loi à partir du moment de son adoption! Qu'importe que le peuple n'ait pas le tems de se mettre au fait des dispositions qu'il renferme? Qu'importe de violer les formes consacrées? On a le pouvoir et l'on en use, ou pour parler plus juste on en abuse.

Toujours fidèle à ce système, le locofocoïsme n'a pas hésité à franchir toutes les barrières constitutionnelles et à amender par le susdit bill la charte de notre ville, bien que l'article 119 de la Constitution défende l'amendement d'un bill par le titre et ordonne impérativement en pareil cas d'introduire tout au long le bill primitif dans l'acte qui est destiné à l'amender. Une motion a fait ressortir cette illégalité; mais la majorité s'est bien vite débarrassée de la motion; elle l'a rejetée sans même la discuter.

Quant à l'autre bill, il a déjà été vivement attaqué par nos confrères de langue anglaise: il ne vise à rien moins qu'à diviser la ville de la façon la plus étrange et la plus inique. Il se joue des lois qui règlent ordinairement une division de ce genre. Il unissent ensemble les quartiers les plus antipathiques et les plus opposés; ils disjoignent ceux qui sont unis par les nœuds les plus forts. Certes si l'on ne considérait le bill qu'au point de vue unique de la division, il pourrait faire sourire par sa bizarrerie; mais il devient odieux lorsque l'on songe au but qu'il se propose.

Ce bill n'a point encore passé; mais il passera on en peut être sûr. Le parti dominant, sourd hier à la voix de la justice et de la raison, ne l'écoutera pas davantage aujourd'hui. Il a décidé qu'il nous ferait jouir des *bienfaits* complets du locofocoïsme, et nous en jouirons.

Deux journaux à New-York ont toujours suivi une ligne de conduite qui doit leur mériter les sympathies du Sud; c'est le *Courier and Enquirer* et l'*Express*. Tous deux sont fort activement mêlés à la politique, et cependant ils n'ont jamais sacrifié, au désir de faire triompher leur parti, le respect qu'ils professent pour les droits du Sud et pour la Constitution Fédérale. Ils ont toujours fait bonne guerre à l'abolitionisme; ils ont toujours cherché à détruire dans le Nord les préjugés qui peuvent exister contre les institutions du Sud, préjugés que tant d'autres journaux prennent à tâche d'aviver sans cesse, ils ont ainsi contribué puissamment à maintenir chez nos frères du Nord des sentimens de bienveillance et de justice envers nous. C'est un service réel qu'ils ont rendu au pays; c'est un service dont nous devons leur tenir compte.

☞ C'est assurément un fort singulier climat que le nôtre. Lundi, durant toute la journée et presque toute la nuit, nous avons été exposés à un déluge qui paraissait vouloir tout inonder; mardi le soleil brillait de son plus doux éclat, c'était un délicieux jour de printems; hier matin, un froid d'hiver est venu nous visiter; mais il a bientôt cédé aux bienfaisants rayons du soleil de mars.

"*Relevé de la récolte des sucres en Louisiane.*"—Tel est le titre d'un pamphlet de 40 pages, contenant les noms de tous les planteurs-sucriers et leurs récoltes, en 1844 et 46, et de tous les nouveaux planteurs qui ne commenceront leurs roulaisons qu'en 1847 et 48. Ce travail a été fait par M. P. A. CHAMPOMIER, avec la plus grande exactitude; il sera sans doute apprécié par tous ceux intéressés [illegible] et par les spéculateurs en sucre.

Cet ouvrage est en vente au No 46 1/2 rue de la Vieille Levée—Prix $5.

CHRIST EN IVOIRE.—La belle statue du CHRIST, exposée à la galerie St. Charles, ne sera plus visible, qu'aujourd'hui, demain et après demain. Le propriétaire va la transporter à Mobile. Avis à ceux qui ne l'ont point encore vue.

MEXIQUE.—Nous avons reçu hier soir, par le brick Oceana, de Vera-Cruz, des journaux de cette ville jusqu'au 13 courant, et de Mexico jusqu'au 10; mais ils ne contiennent absolument rien d'important. Pas un mot sur la situation du pays, ni sur les dispositions du gouvernement à l'égard des Etats-Unis. Le paragraphe suivant est extrait du *Republican* du 9:

"M. Slidell, envoyé des Etats-Unis, a adressé, de Jalapa, une note à notre gouvernement. On se perd en conjectures sur la nature de cette communication."

L'Oceana a mis à la voile le 15, et a laissé dans le port une frégate, trois corvettes et un brick le Somers, des Etats-Unis, ainsi qu'une corvette anglaise. M. Slidell devait être parti de Jalapa, car on l'attendait à chaque instant à la Vera-Cruz.

La Water-Witch a mis en mer le même jour que l'Oceana.

Nous avons reçu un assez fort volume venu des Iles Sandwich et intitulé: "Correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour les affaires Etrangères de Sa Majesté Hawayenne et le consul général de Sa Majesté Britannique. Il s'agit, à ce qu'il paraît, dans cette publication, de certaines réclamations qu'un sujet anglais adresse à propos d'une concession de terres. Est-ce que ce serait là bas leur question d'Orégon? Il faut qu'on y attache bien de l'importance pour y consacrer tant de papier et pour envoyer si loin tout ce papier, qui au demeurant n'est pas trop mal imprimé, pour l'avoir été aux îles Hawaii.

NEW HAMPSHIRE.—Le Boston *Atlas* donne les retours de 210 communes pour le Congrès, ce qui comprend tout l'Etat à onze petites communes près. Le vote se trouve ainsi réparti; Goodwin (whig) 16,454; Hale indépendant, 11,690; Woobury locofoco 25,397; voix perdues 52; majorité contre Woodbury 2,789. Les retours encore à venir ne diminueront pas considérablement cette majorité.

Le candidat locofoco pour gouverneur, Williams, est un peu plus avancé—cependant il est en minorité de 1,500 à 2,000 voix.

Les whigs et les indépendans ont choisi un conseiller; les locofocos deux; il y a encore trois places à remplir qui seront données aux whigs, lesquels auront ainsi la majorité.

Le Sénat qui se compose de douze membres sera probablement divisé en neuf whigs et indépendans et trois locofocos.

A la chambre il y a cent quinze whigs élus, vingt-huit indépendans et cent neuf locofocos. On attend encore les retours de huit districts représentatifs.

Les avantages de cette victoire sont considérables. On aura pour gouverneur et sénateur des Etats-Unis ou des whigs ou des indépendans; on divisera l'Etat en districts congressionnels; l'Etat recevra sa part de distribution des terres publiques; et l'on adoptera une politique plus libérale et plus intelligente relativement aux travaux publics.

CONGRES.

17 mars—SÉNAT.—M. Johnson du Maryland présente une résolution chargeant un comité de s'enquérir de l'utilité d'établir un hôpital de la marine des Etats-Unis.

M. Bagby présente une résolution portant que le Sénat se réunira tous les jours à onze heures, et que les séances du vendredi seront consacrées aux affaires ordinaires.

Le Sénat prend ensuite en considération le bill abrogeant l'acte faisant un devoir à l'un des juges de la Cour de Circuit de résider à Alexandrie. Après quelque discussion, le bill est adopté à la presque unanimité.

On s'occupe un moment du bill accordant des terres à l'Etat du Michigan.

La résolution de M. Dayton, demandant au Président s'il est nécessaire d'augmenter la marine des Etats-Unis, et pourquoi? est adoptée sans opposition.

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la question de l'Orégon.

M. Berrien de la Georgie, soutient avec beaucoup de force et d'habileté que nos droits à tout l'Orégon ne sont point clairs et incontestables, et que d'ailleurs nos traités et nos offres de transaction auraient compromis ces droits, si jamais nous les avions eu.

M. Archer a la parole, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—On discute pendant plusieurs heures le bill des ports et rivières, ensuite viennent les amendemens, qui sont rejetés l'un après l'autre. On propose [illegible] d'allouer deux millions pour les [illegible] aux ports du Texas; un million [illegible]
[illegible]
La Chambre s'ajourne [illegible]

---

Chronique Locale.

*Explosion.*—M. Thom. J. Spear, qui occupe un bureau à l'Arcade de Banks, acheta il y a un ou deux jours une caisse de capsules provenant du naufrage du bateau à vapeur Dr Franklin. M. Spear étendit hier ces capsules sur le plancher pour les faire sécher au soleil, et comme il les retournait avec sa canne elles ont fait explosion. La commotion a été tellement forte que les fenêtres, les contrevents et les bureaux ont été presqu'entièrement détruits; nous déplorons d'avoir à ajouter que M. Spear a été grièvement blessé à la tête, car les capsules sont entrées en grande quantité dans la peau. Il a été ramené chez lui très souffrant, et l'on craint qu'il n'ait la vue perdue. Un M. Canonge qui se trouvait dans le bureau au même moment n'a pas été blessé.

*Cour Suprême.*—Sur un writ d'*habeas corpus*, la cour décide que le shérif de la cour criminelle de la Nlle-Orléans est déplacé de fait par l'élection et l'entrée en fonctions du shérif de la paroisse d'Orléans sous la Constitution actuelle; que sur le warrant du gouverneur, adressé à John L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, le prisonnier Potier ayant accepté le pardon à lui accordé doit être mis en liberté sans délai.

Le chief justice Eustis déclare qu'après mure examen la cour a décidé que John L. Lewis est shérif de la paroisse d'Orléans et que tous les anciens shérifs sont, en vertu de son élection, de sa commission, et de la reconnaissance de ce fait par la cour suprême, destitués de fait; que la cour étant un tribunal suprême, tout le monde devait lui obéir et qu'en cas d'opposition il serait pris des mesures à cet effet.

*Cour Criminelle.*—Le juge a annoncé hier à l'ouverture de la séance que son opinion, relativement à la commission de John L. Lewis comme shérif de la cour, n'avait point changé, mais que comme la cour suprême avait rendu un jugement qui cassait le sien, il était prêt à assermenter le sus dit officier. M. John L. Lewis a alors présenté sa commission au juge qui l'a assermenté selon la formule exigée par la Constitution des Etats-Unis et par celle de l'Etat. Le nouveau shérif a fait ensuite assermenter pour ses officiers ceux qui servaient sous l'ancien shérif. A la suite de quelques affaires sans importance, la cour s'est ajournée.

Le capitaine Wise, vient d'être nommé gardien de la prison de paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Hier, le colonel Peire a remi au général John L. Lewis, les clefs de la prison de paroisse et les prisonniers. La prison est en très bon ordre.

*Vente d'un meurtrier.*—Un esclave nommé William Gross, fut jugé, il y a quelques mois, à Hagerstown (Maryland), et reconnu coupable d'avoir tué un M. Joseph Merchant, à une assemblée tenue dans la dite ville. Il fut ensuite vendu à la condition qu'il serait transporté hors de l'Etat et amené ici, et à son arrivée il a été livré entre les mains du maire. Une décision de la cour criminelle a ordonné hier qu'il serait vendu après avis préalable de quinze jours. La moitié du produit de la vente revient à l'Etat.

VOL.—John Youen alias major Jack Downing, a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité accusé par M. W. H. Philpot de lui avoir volé sa montre. Il parait qu'ils sont arrivés ensemble dans cette ville, samedi dernier, par le bateau à vapeur Montezuma venant de la Mobile. Pendant le voyage Youen a lié connaissance avec Philpot, et lui a offert de lui montrer la ville. Il lui a fait faire une longue promenade sur le railroad du golfe du Mexique, pendant laquelle, deux autres individus se sont joints à lui et ont obligé ce dernier à leur remettre sa montre. Philpot n'a revu Youen qu'hier, et comme il était accompagné d'un homme de la police, il l'a fait arrêter. Il sera examiné ce matin.

William Johnson a été envoyé devant la Cour Criminelle, par le recorder Génois, pour avoir volé un habit dans le magasin situé à l'encoignure des rues Conti et Levée.

—Lawrence Armstrong a été arrêté hier sur l'accusation de Edward Fitzgerald, qui affirme que le susdit Lawrence lui a volé son habit le 24 courant, et de plus l'a jeté à terre dans Exchange Place.

—Hier, Jean Bernard a fait devant le recorder Génois un affidavit contre Aimé Leroi. Bernard et Leroy vivaient ensemble rue de la Levée, entre Ursulines et Hôpital. Il y a quatre mois environ, on enleva dans la malle du premier un pistolet, qu'il a reconnu avant-hier entre les mains de son ancien camarade de chambre. Leroy a été arrêté.

—Louis Backman, qui avait été accusé par Mme Venon Dubois de s'être introduit dans sa chambre à coucher et d'avoir voulu la violer, a comparu hier devant le recorder Génois. Il a prouvé un *alibi* par deux témoins, et la demanderesse ne se présentant point, il a été renvoyé de la plainte.

C'est après demain, samedi, que doit être exécutée la sentence de mort prononcée en janvier 1845 contre la négresse Pauline, convaincue d'avoir maltraité sa maîtresse, Mme Rappeneck.

On assure que le gouverneur doit commuer sa peine en prison perpétuelle.

LÉGISLATURE D'ÉTAT

SÉNAT.—M. Marks présente un bill prohibant le témoignage des gens de couleur dans les causes criminelles où des blancs sont accusés.

M. Farmer, au nom du comité spécial chargé d'examiner les résolutions chargeant l'ingénieur de faire l'étude d'une route à travers les terres marécageuses du Mississipi, des environs de Vicksburg à la ligne des Arkansas, rapporte en faveur de la demande, mais en spécifiant que l'Etat n'aura rien à payer pour ce travail.

M. Brashear demande l'adoption de la résolution chargeant l'ingénieur de débarrasser de suite le bayou Plaquemines en enlevant le bateau *Mermaid* qui y a sombré et en entrave la navigation. C'est un objet pressant.

M. Briant appuie. Le bayou se trouve fermé; les produits ne peuvent plus être transportés à la Nouvelle-Orléans et ils s'accumulent là-bas, ce qui cause un dommage considérable à toute cette partie de l'Etat. Plus on retardera, plus le mal sera grand et la dépense considérable: parce que le bois de dérive s'y accumule rapidement.

M. Mayo, sans nier l'importance de ce travail, croit que celui du Raccourci est plus important encore—demande le renvoi à un comité. Repoussé.

La résolution est lue trois fois et adoptée.

M. Dial présente un bill établissant trois nouveaux polls dans la paroisse Claiborne.

M. Durant présente un bill exemptant de la saisie les effets mobiliers, jusqu'à $500; les outils et livres de profession, les caractères et presses d'imprimerie, les bateaux et instrumens de pêches, les armes et accoutremens militaires, les bestiaux, etc. pourvu que la valeur n'excède pas $500.

Le même membre présente une résolution chargeant le comité de finances à s'enquérir de l'utilité de supprimer la monnaie de papier, et de l'effet que cela produirait sur le commerce, les mœurs et le bonheur du peuple.

M. Nicholas présente une résolution chargeant le comité de finances s'il ne conviendrait pas de créer la place d'auditeur du trésor.

Le bill de M. Farmer, abrogeant la 14me section du *Fee Bill* de 1845, est mis en discussion. Il a pour objet de faire disparaître des exceptions qui se rendent dans la loi de l'an dernier.

M. Soulé en demande l'impression, vu l'importance des modifications proposées.

M. Marks dit qu'il ne s'agit de rien modifier. On ne touche à l'acte de 1845 que pour en faire disparaître une disposition exceptionnelle fort injuste, en ce qu'elle est toute en faveur de certains fonctionnaires privilégiés. Lors de l'adoption de cet acte, l'an dernier, le Sénat introduisit cette section sous l'influence des importunités des fonctionnaires; et la Chambre fut obligée de l'approuver, sous peine de voir échouer le bill, vu l'état avancé de la session.

M. Soulé combat ce bill. La place de conservateur des hypothèques à la Nouvelle-Orléans a une très grande responsabilité—en cite des exemples. D'après le rapport du trésorier, ce fonctionnaire n'a cependant fait que $3,600 environ. Ce n'est même pas assez pour compenser la responsabilité qui pèse sur lui.

M. Marks ne trouve rien là qui motive le rejet du bill. M. Soulé insiste avec beaucoup de force et déclare qu'on n'aura pas de fonctionnaires capables avec de pareilles idées.

M. Parham—Ce que dit M. S. maintenant, on le disait aussi il y a un an. On prétendait alors qu'on n'aurait pas un homme capable dans ces fonctions si la loi passait. La loi est passée et vous avez les mêmes hommes ou des hommes tout aussi capables.

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part MM. Adams, Durant et Marks, le bill est renvoyé au comité de finances.

Le Sénat siège à huis-clos, et s'ajourne.

CHAMBRE—25 mars—M. Jones présente un rapport au nom du comité chargé d'examiner les travaux d'impression du *Jeffersonian*. Le rapport porte en substance que les rapports viennent trop tard dans la soirée et sont trop volumineux pour pouvoir être publiés le lendemain. Pendant les cinq jours qui ont suivi l'élection il n'a pas reçu les journaux.

M. Pilié demande si l'imprimeur a fourni caution conformément à la loi. M. Jones répond qu'il n'en sait rien—n'est pas le rapporteur—n'a présenté le rapport qu'en l'absence du *Chairman*.

Après quelque discussion, M. Pilié présente une résolution chargeant le comité d'examiner les obligations de l'imprimeur—s'il avait donné caution, etc.

Le sujet est ajourné à la demande de l'orateur.

M. Griffin présente un bill relatif au Raccourci—lu deux fois et renvoyé à lundi.

M. Vason, au nom du comité de finance, présente un bill établissant et régularisant le département de la trésorerie. L'impression en est ordonnée.

M. Carrigan fait un rapport favorable sur la réclamation de Benoit Rabaya.

M. Smith, au nom du comité judiciaire, présente un rapport relatif à la résolution concernant la batture. Le comité pense qu'il n'est besoin d'aucune législation spéciale et que la législature n'a pas, constitutionnellement, le pouvoir d'agir sur ce sujet—déposé provisoirement.

M. Moise, au nom du comité judiciaire, présente: 1o. un bill relatif aux greffiers des Cours de Districts de la Nouvelle-Orléans; 2o. un bill prévenant la vente des billets de loterie; 3o. un bill relatif aux interprètes et traducteurs des Cours. Le même comité fait un rapport défavorable sur le bill abrogeant l'acte de 1844 relatif à la communauté des biens.

On ordonne l'impression de tous ces bills. Celui relatif aux greffiers des cours de district de la Nlle-Orléans, est mis à l'ordre du jour de vendredi.

M. Carrigan présente un acte incorporant la congrégation Hébraïque de la Nlle-Orléans.—Renvoyé au comité judiciaire.

M. Moise déclare que le comité judiciaire pense unanimement que la législature n'a pas le pouvoir de créer des corporations de cette nature, et qu'on présenterait sans retard une loi générale à ce sujet.

M. Shields, au nom d'un comité spécial, fait un rapport favorable sur la résolution relative au dégagement du bayou Lafourche. Le rapport est adopté.

M. Wilson dit quelques mots d'une altercation qui a eu lieu entre lui et M. Kelly, il regrette qu'elle ait eu lieu et déclare que l'affaire avait été honorablement réglée.

M. Durke présente un acte pour venir au secours de Valsin Bayard.—Renvoyé au comité des réclamations.

[illegible]

M. Pilié présente une résolution exigeant de l'imprimeur d'Etat qu'il publie les comptes rendus des travaux de la Chambre antérieurs à son élection. Renvoyé au comité ainsi que celle s'enquérant s'il avait donné caution.

La Chambre donne son concours aux résolutions du Sénat relatives aux terres des écoles publiques.

La Chambre passe ensuite un bill particulier et donne son adhésion au bill amendé par le Sénat pour payer les journaux qui ont publié la Constitution.

Le bill déterminant le mode de conduire les élections à la Nouvelle-Orléans, est remis en discussion. M. Smith demande la reconsidération de la section donnant au shérif le pouvoir de nommer les juges d'élections—Accordé. M. Smith fait alors remarquer que le bill amende une ancienne loi et qu'aux termes de l'article 119, de la Constitution, toute la matière devait être ordonnée, anciennes dispositions conservées, amendemens, &c. Il présente un amendement en conséquence.

M. Vason en demande le dépôt sur le bureau—Adopté. Ainsi, la première législature assemblée après l'adoption de la nouvelle Constitution, commence par la fouler aux pieds et cela avec réflexion, de propos délibéré.

La section est ensuite adoptée.

La Chambre repousse quelques amendemens qu'on voulait introduire dans ses réglemens.

L'acte ayant pour but ostensible d'égaliser la représentation des Conseils municipaux de la ville, est mis en délibération pour subir sa troisième lecture.

Une longue discussion s'engage sur le point de savoir s'il y avait erreur dans le journal de la veille portant qu'un amendement présenté par M. Pilié avait été adopté. M. Pilié et ses amis soutiennent que cet amendement a été adopté, et que le journal est par conséquent exact. M. Moise et ses amis soutiennent au contraire que l'amendement n'a pas été adopté et que c'est une erreur.

A la fin, l'Orateur décide que c'est une erreur et que la correction en peut être faite à la simple majorité. Puis on convient de consulter la Chambre sur l'amendement, qui est repoussé.

M. Bullitt demande que le bill soit renvoyé au comité avec instruction de changer le nom de troisième district en celui de District de la Giraffe, à cause de la ressemblance qu'il aura avec cet animal. Déposé.

La Chambre s'ajourne.

Le trésor municipal de la Mobile a été volé dernièrement pendant la nuit. On a enlevé $2,900 à $3000.

*Débordement de la Susquehanna.*—Les dommages occasionés par le débordement de la Susquehanna, du Schuylkill, de la Delaware et autres cours d'eau voisins, sont très considérables. Les journaux du Nord ne parlent guère d'autre chose. Il est impossible d'évaluer les pertes occasionées par cette inondation aux propriétés publiques et privées. Le télégraphe magnétique de Harrisburg à Lancaster a été détruit.

Un fait remarquable, c'est qu'au moment même ou Mme White de Baltimore, coupait le cou à son enfant dans un accès de folie, un M. Quackell de Louisville commettait le même crime sous l'empire de la même infirmité.

On lit dans un journal de New York: Une remarquable tentative d'escroquerie vient d'être commise sur deux encanteurs qui ont été assez avisés pour ne pas s'y laisser prendre. Voici les faits.

La maison C. W. Ogden reçoit une lettre signée W. Long Jr. accompagnant facture de marchandises, s'élevant à $1,900, et connaissement de ces mêmes marchandises par la goëlette Paragoula. L'auteur de la lettre parlait de leurs connaissances mutuelles de Charleston, promettait de nouveaux chargemens plus considérables et avisait une traite de $415, à l'ordre de Hotchkiss & Co.

Peu après, arrive la traite qui est présentée par un individu disant se nommer Charles Hotchkiss, et le montant lui en est compté. Cependant il manifesta en encaissant une sorte d'hésitation qui donna des soupçons.

M. Ogden va de suite chez Dortane & Stannard, ses confrères, et trouva là une lettre toute pareille avec facture et connaissement et traite pour $435, traite qui avait aussi été payée. Ces Messieurs furent alors qu'ils étaient volés. Heureusement ils trouvèrent le dit Chs. Hotchkiss à bord d'un bateau qui partait, et leur argent leur fut rembourse. Le reste fait que l'échapper belle.

PRÉSENCE D'ESPRIT.—Une dame Paterson passait sur le chemin de fer de Hartford, au moment où arrivait le convoi de Springfield. Elle veut hater le pas pour l'éviter; mais le pied lui glisse et elle tombe. Il semble impossible qu'elle échappe à la mort lorsque avec une rare présence d'esprit, elle se couche à plat ventre entre les rails, laisse ainsi passer au-dessus de sa tête tout le convoi et se sauve sans éprouver d'autre mal qu'une grande frayeur.

CONCORDIA.—On lit dans l'*Intelligencer* de Concordia. M. LYELL, le célèbre géologue, accompagné de quelques amis, a visité dernièrement notre beau lac et d'autres parties intéressantes de notre paroisse. La constitution géologique de la région marécageuse a paru fort intéressante au savant voyageur.

GALERIE LOUISIANAISE
ROBERT CAVELIER DE LA SALLE.
VIII.
(Voir les numéros des 29, 30, 31 janvier, 3 février, 20, 23 et 25 mars.)

On essaya du moins de sauver quelques vivres, mais deux circonstances vinrent presque aussitôt paralyser ces tentatives. Les ennemis de M. de la Salle firent périr sa chaloupe qui se trouvait amarrée à l'arrière de la flûte échouée, de sorte qu'on fut réduit à une seule embarcation que voulut bien prêter M. de Beaujeu. Puis, la mer étant devenue grosse, pendant la nuit, [illegible] le navire fut entièrement brisée et son chargement emporté par les vagues au milieu de l'obscurité.

Comme on avait encore besoin de canots, M. de la Salle envoya au camp des sauvages pour s'en faire céder quelques uns. Parvenus au camp, les envoyés s'apperçurent que les sauvages avaient amplement fait leur profit du naufrage et qu'ils s'étaient emparés de beaucoup d'objets en provenant. M. de la Salle, prévenu de cette circonstance, pensa qu'il pourrait obtenir des canots en échange. Il y renvoya donc quelques hommes le lendemain. M. du Hamel en neveu de M. de Beaujeu, s'offrit pour être de l'expédition et fut accepté. MM. Moranget, Desloges, Oris, Gayen et autres l'accompagnèrent. Ces messieurs, qui avaient plus de feu que de prudence, indisposèrent les sauvages qui s'enfuirent laissant quelques couvertures provenant du naufrage. Ils les prirent et de plus, en s'en retournant, ils s'emparèrent de deux canots. Ne pouvant aller jusqu'au camp le même jour parce qu'ils ne savaient pas conduire les canots, et qu'ils allaient fort lentement, M. du Hamel partit, et les autres furent obligés de débarquer pour passer la nuit à terre. S'étant tous endormis, autour d'un grand feu qu'ils avaient allumé, ils furent attaqués pendant leur sommeil par les sauvages qui pensaient, vu l'attitude de ces étrangers et l'enlèvement des canots, qu'on leur avait déclaré la guerre. M. Moranget, quoique blessé, se leva et leur tira son coup de fusil; les autres suivirent cet exemple et les sauvages prirent la fuite. Mais Oris et Desloges étaient morts et Gayen grièvement blessé.

"Cette nouvelle disgrâce, dit Joutel, avait les conséquences qui, jointes au dégoût que la perte du navire avait causé parmi la plupart des honnêtes gens qui avaient suivi M. de la Salle, fortifiait le dessein de ceux qui avaient envie de s'en retourner et de l'abandonner; du nombre desquels furent MM. Dainmaville, prêtre; Minet ingénieur, et quelques autres. Les discours que tenaient les ennemis de M. de la Salle pour décréditer sa conduite et la prétendue témérité de son entreprise, ne contribuait pas peu à ces désertions; mais appuyé de sa seule constance, il entendait tout patiemment, et donnait toujours ses ordres sans se déranger en aucune manière."

Après avoir fait donner une sépulture convenable aux morts, il réunit tous les objets qu'on avait sauvé du naufrage et les fit entourer d'un retranchement. Cette mesure de précaution prise, et voyant que les eaux de la rivière sur laquelle il était se précipitaient avec violence dans la mer, il lui vint en pensée que ce pouvait bien être un des bras du Mississipi; et il résolut, en conséquence, de la remonter pour voir s'il ne trouverait pas les autres passes et les marques que lui-même avait faites trois ans auparavant.

Cependant M. de Beaujeu songeait à son départ; son lieutenant, M. le chevalier d'Aire, qui depuis longtemps servait d'intermédiaire entre les deux chefs, eut plusieurs conférences avec M. de la Salle qui demandait instamment le peu d'artillerie qui avait été embarquée pour lui à bord du *Joly*; ce que M. de Beaujeu refusa obstinément, disant que tout cela était dans le fond de son vaisseau et qu'il ne le pouvait déranger sans périr: refus d'autant plus à blâmer, qu'il n'ignorait pas que M. de la Salle avait huit pièces de canon et pas un seul boulet.

M. de la Salle désirait aussi faire juger et punir le capitaine de l'*Aimable* qui avait, certes, mérité un châtiment rigoureux pour avoir volontairement et par malice compromis la vie de tant d'hommes et le succès de l'expédition, en jetant l'*Aimable* à la côte; mais ce capitaine, on ne sait par quelle influence, finit par s'embarquer avec M. de Beaujeu, et son équipage le suivit. A tant d'injustices, à tant d'actes d'hostilité, M. de la Salle n'avait à opposer que son courage et sa persévérance. Il se plaignit cependant au ministre, en France; mais cela ne l'avançait en aucune façon. D'ailleurs les lettres furent confiées à ceux qui s'étaient constamment montrés ses ennemis.

Après le départ de M. de Beaujeu, on travailla à faire un fort, tant avec les débris du navire qu'avec des pièces de bois que déposait la mer. En même temps il y eut plusieurs désertions. Deux individus partirent d'abord, et l'on n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus; quatre ou cinq autres ayant suivi leur exemple, on fit courir après eux et on les ramena. L'un d'eux fut condamné à mort et exécuté.

Le fort une fois avancé, M. de la Salle réalisa son projet d'exploration. Il laissa 130 hommes dans le fort, sous le commandement de Joutel, avec ordre de n'avoir aucune communication avec les Sauvages, et partit avec une cinquantaine d'hommes.

Comme il battait le pays en tout sens, il ne se trouvait qu'à une petite distance, quelques jours après, lorsqu'il entendit, de nuit, une décharge de six ou sept coups de fusils. Inquiet, il revint de suite sur ses pas afin de savoir ce que ce pouvait être, ne laissant sur les lieux que sept à huit hommes pour travailler à un nouveau fort dont la situation lui paraissait devoir être préférable à celle du premier. Ces coups de fusil avaient été tirés pour écarter les sauvages qui venaient la nuit roder autour du fort en imitant les cris des loups et des chiens. Rassuré sur les causes de cette alerte, M. de la Salle rapporta qu'il avait trouvé non loin de là un beau pays propre à semer toutes sortes de grains et abondant en gibier, et ajoutant qu'il voulait y faire un fort. Avant de repartir, il laissa donc l'ordre d'équarir autant de bois qu'on en pourrait trouver sur les bords de la mer.

De retour sur l'emplacement du nouveau fort, M. de la Salle apprit par un billet attaché à un roseau, que les Indiens étaient survenus en grand nombre pendant que les hommes qu'il y avait laissés travaillaient à préparer du bois pour la construction du fort, ces derniers, effrayés, avaient pris la fuite, abandonnant leurs outils; imprudence d'autant plus à regretter que ces sauvages pourraient se servir contre lui et les siens.—Mais le mal était sans remède, il dut suivre ses projets.

Pour activer le travail, il envoya deux canots sous les ordres de M. [illegible] pour quérir tout le monde [illegible] la réserve de trente hommes [illegible]
[illegible]

Cependant la garnison du premier fort, quoique privant plus à l'aise depuis le départ de tant de bouches inutiles, ne tarda pas à donner des signes partiels de mécontentement. L'ennui et un vague sentiment de danger dans une immense solitude affectaient le moral de ces hommes dont le courage physique n'était pas douteux. Outre les sauvages qui les harcelaient, un nommé Legros avant été mordu par un serpent à sonnettes, en allant à la pêche, sa jambe enfla démesurément et il en mourut. Toutes ces choses produisirent une funeste impression. Quelques mécontens résolurent de déserter; mais comme ils ne pouvaient avoir ni armes ni munitions sans l'ordre du commandant et de son lieutenant, qui tenaient toutes ces choses enfermées, ils résolurent d'abord de les assassiner. Heureusement le projet fut découvert et les conjurés arrêtés.

Peu après, sur un ordre du chef, Joutel s'en fut le rejoindre, avec son monde, au nouvel établissement. Tout fut transporté à bord de la *Belle* qui avait été envoyée à cet effet.

Cependant les choses étaient dans un pitoyable état au nouvel établissement. Ses plantations avaient été dévorées par la sécheresse et les bestiaux; plusieurs personnes étaient mortes, entre autres M. de Villeperdry; beaucoup d'autres étaient malades, et de ce nombre se trouvait M. Cavelier prêtre; enfin, il n'y avait pas un endroit pour se mettre à couvert; un orage ayant tout renversé, sauf un petit carré de pieux où étaient les poudres et quelques barriques d'eau de vie.

La grande difficulté était d'avoir du bois propre à bâtir. L'endroit le plus proche où l'on pût s'en procurer était à une lieue, et l'on n'avait ni chevaux ni charrettes. Cependant il fallait se loger plus convenablement, la santé autant que la sécurité de tous l'exigeant impérieusement. On envoya donc des ouvriers abattre et équarrir des arbres; mais l'ignorance des prétendus charpentiers de l'expédition était telle que M. de la Salle fut obligé de diriger les travaux en personne. On traina à bras quelques pièces de bois jusqu'au camp à travers les herbes—on se servit ensuite d'un affût de canon pour plus de facilité; mais ces moyens étaient si pénibles et la distance à parcourir si grande que les plus robustes en étaient accablés; d'autant plus qu'on était au mois d'août, en proie à une chaleur dévorante.

Aussi, le travail excessif, le peu de nourriture accordée aux travailleurs et qui leur était même bien souvent retranchée comme punition, le chagrin de M. de la Salle de voir tout aller de travers, chagrin qui l'aigrissait et le portait à maltraiter injustement son monde, toutes ces causes réunies firent périr une trentaine de personnes, le maître charpentier disparut mystérieusement, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Sa perte fut vivement sentie, car quelque maladroit qu'il fut, il se trouvait encore être d'une grande utilité.

Mais ni ces pertes, ni la démoralisation de son monde ne purent décourager M. de la Salle. Il avait fait l'architecte, en traçant les plans, maintenant il se fit charpentier et détermina les longueurs, la forme et la coupe des différentes pièces, la place des tenons et des mortaises, etc. On continua à charrier péniblement le bois dont on avait besoin et l'on alla, avec la barque la *Belle*, chercher des planches provenant du naufrage de l'*Aimable*, planches qui avaient été prudemment enterrées dans le sable pour les soustraire aux Sauvages, à quelques pas du premier établissement, et qui furent d'un très grand secours.

On parvint donc à force de persévérance à construire deux grands bâtimens que l'on couvrit en planches et par-dessus, en peaux de bœufs.

Ne perdant point de vue son idée de chercher le Mississipi, M. de la Salle projettait un autre voyage d'exploration plus considérable que les précédents. Il n'attendait pour l'entreprendre que le rétablissement de son frère, M. Cavelier, qui était encore malade. En attendant, il fit quelques petits voyages dans le quels il découvrit une autre rivière plus forte que celle sur laquelle il s'était établi, et qu'il appela la rivière aux Bœufs à cause de la grande quantité de ces animaux qui se trouvaient sur ses bords. Elle se nomme encore à présent la *Baca*.

Une tentative d'exploration par les côtes de la mer n'aboutit, après de grands dangers, qu'à perdre la chaloupe la *Belle*.

M. Cavelier étant enfin guéri, M. de la Salle partit au mois d'octobre laissant trente-quatre personnes [hommes, femmes et enfans,] aux ordres de Joutel avec fort peu de vivres et le mettant dans la nécessité, par conséquent, de vivre de chasse. Il traversa la Baca et se rendit à la baie par terre. Dans son excursion, qui ne laissait pas que d'être longue, il lui arriva souvent de se trouver en conflit avec les sauvages. Il était trop prudent pour ne pas chercher à se les concilier; mais il ne le pouvait pas toujours et en ce cas l'audace était encore de la prudence.

Voulant connaître le mouillage de la côte, M. de la Salle envoya le pilote avec cinq hommes pour sonder les fonds pendant qu'il parcourait la côte. Le pilote ne revint pas, mais le soir on trouva les cadavres de ses hommes étendus à terre, [illegible] et dévorés par les bêtes fauves; ils étaient morts de [illegible]. Ayant continué son voyage, il vint [illegible] chez les sauvages [illegible]. Pendant la nuit les sauvages survinrent et les tuèrent tous. M. de la Salle voyant que leur voyage se prolongeait outre mesure, se mit à leur recherche et finit par trouver les débris de leurs cadavres à moitié dévorés par les bêtes fauves et les chiens sauvages. Affecté mais non abattu par ce nouveau malheur, il continua son voyage, explora toute la baie St. Bernard (Matagorda) pour voir ce qu'il y cherchait, ne reconnut la rivière Maligne, maintenant Colorado, et revint à l'habitation.

"Ils étaient tous en très mauvais état, dit Joutel, leurs habits étaient en pièces, la soutanelle de M. Cavelier était par bandes, la plupart étaient sans chapeaux, et leur linge n'était pas meilleur; cependant la vue de M. de la Salle nous réjouit tous."

Pendant l'expédition, un nommé Duhaut qui en faisait partie avec quelques mots avec M. de Moranget, revint de fort loin, et à travers mille dangers à l'habitation. C'était celui là qui devait, plus tard, percer la main sur M. de la Salle.

Outre le nouveau navire de l'expédition, la perte de la *Belle* devenait maintenant un fait certain pour ceux qu'on n'avait pu retrouver dans toutes ces courses. M. de la Salle avait mis à bord son linge, ses habits, ses papiers et ses effets les plus précieux, et tout cela se trouvait lui manquer au moment où il en avait le plus pressant besoin. Ce qui était plus fâcheux encore, c'est que cette perte renversait tous ses projets, puisqu'il avait compté se servir de cette barque soit pour remonter les rivières le plus haut qu'il serait possible, soit pour envoyer aux îles chercher du secours et mander de ses nouvelles en France—peut-être même pour retourner par mer à la recherche de sa rivière. Le désappointement et tous ses projets s'en allaient en fumée. Il était à deux milles lieues de son pays dans un désert entouré de sauvages hostiles, sans moyen d'aucune sorte, avec une poignée d'hommes découragés qu'il était de son devoir de protéger. Redoublant de courage et d'énergie dans cette situation critique, il prit la résolution de faire seul un long voyage d'exploration par l'intérieur des terres.

Il partit, en conséquence, vers la fin d'avril 1686, avec vingt hommes parmi lesquels se trouvaient son frère T. Cavelier, le père Anastase, M. Moranget son neveu, MM. Biborel, Le Clercq, Hiens, Duhaut, Jean Hiens, son chirurgien et ses domestiques.

Quelques jours après leur départ, on vit arriver à l'habitation M. Chedeville prêtre, le marquis de la Sablonière, et quelques autres du nombre de ceux qui s'étaient embarqués dans la barque la *Belle*. Ils venaient en canot et apportaient entre autres effets, les habits et les papiers de M. de la Salle.

---

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

| | |
|---|---|
| Navire Corsica, Devereux, Boston, | J P Whitney & co |
| Lord Sandon, Welsh, Liverpool, | Hure & Barber |
| Charlemagne, Fales, Liverpool, | J P Whitney & co |
| Paris Symmes, Boston, | Norcross & Fosdick |
| Brick Patrick Henry, Packard, Philadelphie | A Kearney & co |
| Joseph Keller New York, | Toby & Bogart |
| Plymouth, Brewer, Vera Cruz, | J F Lovell |
| Morelle, Eustis, Boston, Harrod, | Crabtree & Moody |
| Rebecca, Staples, New York, | F P Beck |
| Prairie, Herman, Philadelphie, | L H Gale |
| Duncan, Gilchrist, New York, | C Deake & co |
| P Soulé, Delvaille, Havane, | J Alexander |
| Goel Hope, Mitchell, baie de Montego, | Campbell & Rickarby |
| Waterman, Burbess, Brazos St Jago, | A Kearney & co |
| Sarah, Reynolds, Grand Caillou, | capitaine |
| Belle, Webber, Pensacole, | T C Twitchell |
| Falcon, Lewis, rivière Sabine, | capitaine |
| Steamer Mentoria, Boardman, Mobile, | C D Lehman |

ARRIVÉS.

Navire Liverpool, Davenport, de Liverpool.
Navire Louisa, Leavitt, de New York
Navire Pioneer, Graham, de Londres.
Navire Suffolk, Crosby, de Liverpool.
Navire Oregon, Gledden, de Liverpool.
Navire John Jardine, Samson, de Cowes.
Navire Albatross, Simpson, de Liverpool
Barque Caroline, Robinson, de Dundee
Barque St Andrew, Rich, de Gibraltar.
Barque Eliza Toorattee, Little, de Liverpool.
Brick Oceana, Creighton, de vera Cruz.
Steamer. Arkansas No 4, Beatty, de Red Bluffs, Ark
J B Roberts, Withenberry, Harricane Bluffs
Bois d'Arc, Gordon, des Opelousas.
F M Streck, Wilson, de Longueville.
M B Hamer, Wallis, de Yazoo City.
Memphis, Fritz, de Memphis.
James Dick, Bellanyder, de Nashville.
Empire, Elliott, de Louisville.
Fashion, Fullerton, de Mobile.
North Alacama, Hendricks, de Providence.
Metamora, Pierce, de Cincinnati.
Bunker Hill, Keg, de Louisville.
Exchange, Allen, de la côte.
Sarah Bladden, Boggs, de Florence, Ala.

☞ La vente des 300 lots de terre appartenant à la succession de James H. Leverich, commence aujourd'hui, à midi, à l'Arcade, et sera continuée jusqu'à ce que le tout soit vendu. Les terrains à vendre sont situés dans les quartiers les plus convenables pour bâtir des maisons de résidences dans les villes de la Nlle-Orléans et Lafayette, et méritent l'attention des acheteurs. Des plans lithographiés peuvent être obtenus en s'adressant chez les encanteurs au No 8, Passage de l'Arcade de Banks. m26

☞ Nous sommes priés d'annoncer que les plans lithographiés pour la grande vente des propriétés provenant de la succession de feu James H. Leverich, sont prêts et peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co., No. 8, passage de l'Arcade.
27 mars—5

☞ S. V. BARRETT a transporté son magasin du No. 23, Vieille Levée, au No. 21, rue Gravier. 26 mars

PRISE dans la prairie, sur les derrières de la plantation de A. Grant, vers le premier février dernier, par le soussigné, syndic du Premier district de la paroisse de Plaquemines, UNE VACHE, marquée sur la hanche gauche de la lettre M., ayant des marques blanches sur le côté gauche, et l'oreille droite fendue. Avis est par le présent donné au propriétaire d'avoir à venir réclamer sa propriété, faute de quoi la dite vache sera mise en vente publique, le premier avril prochain, à midi précis et adjugée au dernier enchérisseur.
26 mars—3 JOHN RUFORD, Syndic

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 20 du courant, un petit nègre nommé BAPTISTE, se disant appartenir à M. Fernandez, demeurant dans la paroisse St. Bernard [illegible]. Il est âgé de 10 à 12 ans, haut de 4 pieds 4 1/2 pouces, ne parlant que le français.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, 25 mars 1846.
M. HERNANDEZ, Jr.
26 mars—10 Second lieutenant et geôlier.

DEMANDE D'INFORMATION.
SI Mr. LAZZAROVICH, de Sabioncello, en Dalmatie, est encore en ce pays, il est invité à se présenter ou à envoyer son adresse à MM. Dutilh & Cousinery, à New York, qui ont à lui communiquer quelque chose qui lui est avantageux. 20 fev—30

CAFÉ St. Domingue—300 sacs [illegible], en magasin et à vendre pour [illegible]
20 m [illegible]

---

☞ FAITS ÉTONNANTS!—QUE CEUX QUI SOUFFRENT LISENT! Pendant ces derniers quinze jours trente cinq guérisons remarquables ont été opérée en ville par le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dally, savoir: cinq brulures sérieuses ont été guéries dans dix minutes; six cas de rhumatismes chroniques; deux cas de fistule; trois dames ont été guéries de lacération à l'estomac, six cas d'ulcères chroniques que les médecins avaient traités pendant plusieurs années, ont été promptement guéris; dix cas d'hémorhoïdes et plusieurs cas d'affraction, coupure, maux de tête, de jambes, etc., ont été guéris tandis que tous les autres remèdes avaient failli.

Si les témoignages ci dessus ne peuvent satisfaire les plus incrédules, nous ne pouvons que leur recommander d'en faire l'expérience, ou bien se résigner à souffrir. Si quelqu'un désire connaître les noms des cas mentionnés ci-dessus, nous leur donnerons l'adresse des personnes qui ont été ainsi guéries.

N. B. Les guérisons ci dessus ont été obtenues par le Magical Pain Extractor de Dalley. Il existe en ville des contrefaçons, conséquemment n'achetez point à moins que le nom de Dalley soit écrit à la plume sur l'enveloppe de la boite. Le seul véritable se vend au No 151, rue de Chartres, au Dalley's Southern Depot. 18m—3

NOUVELLE & MERVEILLEUSE DECOUVERTE.

☞ EAU du Docteur Brocchieri, chimiste Napolitain. Cette eau est une des plus précieuses découvertes modernes. D'après les attestations des médecins les plus distingués de Paris, et d'après celle d'une commission nommée par la Société Royale de Médecine, il est prouvé que toute hémorragie causée par une blessure, quelle grave qu'elle soit, est arrêtée instantanément et d'une manière efficace, par l'emploi de l'Eau Brochieri. Des expériences faites dans diverses villes d'Amérique, et surtout à New York, n'ont fait que rendre plus évidentes les vertus hémostatiques de cette eau.

Il est également constaté qu'elle est un remède souverain, extérieurement pour les coupures, ulcération de toute nature, varices et en général pour toutes les maladies de la peau et dans l'art vétérinaire contre la morve des chevaux. Intérieurement dans les hémorragies nasales et les cancers de la matrice, les affections scorbutiques et vénériennes, brulures, &c.

Chaque flacon contenant l'Eau Brocchieri, porte incrusté dans le verre le nom et l'adresse de ce chimiste et chaque flacon est accompagné d'un imprimé indiquant en français et en anglais la manière de l'employer.

Depot général de l'eau Brocchieri, chez E. Lavenère, pharmacien, encoignure Casacalvo et Français, 3e municipalité; un second est établi chez Andrieux, phar., encoignure Royale et St. Louis, ancienne pharmacie Delpeuch. 13m

☞ MEDECINES—Les célèbres médicamens suivans du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Massé bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI,
CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casacalvo et Français, 3me Municipalité. 13 mars—3m

☞ Le navire LIVERPOOL, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement vis à vis la presse à coton d'Orléans. Avis est donné aux consignataires d'avoir à prendre leurs permis dans les cinq jours, ou leurs marchandises seront envoyées en douane.
26 mars LEVI H GALE, 93 Commune.

☞ La barque STRAFFORD, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis le marché à la viande, 1ère municipalité. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées à leurs frais, dans les magasins de la douane.
G. M. LUCAS,
24 mars—5 consignataire

☞ La barque KILBY, de Liverpool, est actuellement en débarquement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés d'obtenir leurs permis dans cinq jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées.
L H GALE, 93 Commune. 24 m

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES,
LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT.
149, RUE DE CHARTRES.

OLD NICK & GRANDVILLE—Petites misères de la vie humaine, 1 vol. illustré,
E. Sue—Mathilde, édition illustrée, 2 vols
E. Sue—Juif Errant do do 4 vols.
E. Sue—Mystères de Paris édition illustrée, 4 vols
Bouillet—Dictionnaire d'Histoire et de Géographie, 1 fort vol. grand in 8o,
Bon jardinier pour 1846, et planches,
Nysten—Dictionnaire de Médecine, 1 vol grand in 8,
Burlan—Médecine Domestique, 1 vol.
Louis de la Berge—Compendium de médecine 6 v. gr. 8
Ch. Fourier Œuvres complètes, 6 vols
Thiers—Histoire du Consulat et de l'Empire,
Plans et cartes pour l'histoire du Consulat et de l'Empire, Beauchamp—La France jugée par ses grands écrivains. A. Boucher—Histoire des Jésuites,
E. Sue—Le Juif Errant illustré en livraisons, reçu les livraisons du No 79 à 90 [illegible] Vies des Saints, édition illustrée. Revue Pittoresque—3ème année, E. Briffaut—Le Secret de Rome. Maison Rustique, nlle édition, 5 vols. Lavallée—Mystères de la Russie, 1 vol. Raspail, Manuel de la santé, 1 vol. Gayarré, Histoire de la Louisiane, 1 vol. Galerie Napoléonienne, E. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera. Phonsdor—Traité du jeu des Echecs, Philippe Stratmann.
Pons de la Lozère—Histoire des E. Unis, 1 vol
Carotte—Le Diable amoureux, 1 vol.
Lavallée—Histoire des Français.
L. Hanet & Cie Philippon—Parodie du Juif Errant.
Aussi—Un choix considérable d'ouvrages nouveaux. Livres pour écoles et collèges, en anglais et en français. Livres de médecine, chimie, pharmacie, anatomie, dito de géométrie, arithmétique, mathématique, astronomie, physique algèbre, ouvrages sur toutes les sciences, classiques latin-français, Collection de Mousseaux; Livres pour enfans et de piété, Livres de prières; Livres latins, grecs, et anglais. Livres espagnols. Fournitures de bureaux. Reliures, papier, encre, plumes en gros et en détail.
24 mars

BAREGES! BAREGES.
RECEMMENT reçu au No. 22, rue de Chartres. Cent vingt pièces Barèges, d'un genre tout à fait nouveau. Les acheteurs sont priés de venir les examiner.
26 mars D H HOLMES

BOUCHONS—50 balles Bouchons fins pointus de 20,000 [illegible] à vendre par
RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

LIQUEURS—En magasin et à vendre à bon prix par le soussigné
[illegible] eau de vie de pêche
[illegible] brande de N. Y. 36 genièvre américain
[illegible] vieux whiskey Monongahela de 1 ans
[illegible] whiskey Bourbon
SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—En magasin et à vendre par le soussigné—15 barils huile pour tanneurs 3 barils huile de baleine.
25 mars SMITH BRYAN, 20 Douane

SARDINES A L'HUILE—En boites et demi boites, de la marque de Chatelaine Jr. et Basset, en débarquement de la barque Strafford, de Bordeaux, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
26 mars 90 rue de la Douane

COGNAC Pellevoisin en demi et quarts de pipes, attendu par le Lubec, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
26 mars 90 rue de la Douane

BACON—22 boucauts plats côtés, de épaules, de chez Lamb & Lea, en débarquement du vapeur Big Hatchee, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
26 mars 79 Tchoupitoulas

MLLE BINOCHE encoignure Chartres et Bienville, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir par le navire Monument, un grand assortiment de Nouveautés, et qu'il en fera l'ouverture le 25 mars 1846. 25 mars—6

PERINAUD,
TEINTURIER, DÉGRAISSEUR EN TOUS GENRES
BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE,
et leur donne la forme nouvelle.
Nettoyages à neuf d'Habillements en mérinos et autres, &c. &c.
No. 26, rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe.
25 mars—1m

**No. 58, RUE DE CHARTRES.**
LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.
Bazin piqué, dit Feliciana blanc et en couleur, dernier goût pour gilets.
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites.
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites.
Chaussettes en coton, anglaises.
Chemises françaises et cols de chemises.
Cravates en mousseline, françaises.
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN

DROGUES ET MEDICAMENS, à vendre par le soussigné: moutarde créole, noire; gomme arabique, gomme senegal; pate pectorale de Regnault; vérités; pastilles de Vichy, pillules du Dr. Frank.
Sulfate de quinine français; dito dito américain
Cantharide fraiche, tête de pavots, belle.
Orge monde, beau; thé vulnéraire suisse.
25 mars P. CUSACHS, enc. St Philippe et Condé

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles ci-après, provenant des derniers arrivages:
150 barriques vin rouge diverses qualités
30 barils vinaigre de vin blanc,
15 barriques do do do.
100 barils vieux whiskey diverses marques
150 caisses vin rouge do qualités
30,000 bouchons fins en sac de 300,
1,000 boites et demi boites petits pois marque Deffés
500 do do champignons do do
600 demi boites et tiers de boites sardines do
4 barils vin blanc Muscat de Frontignan.
150 caisses vin de Bourgogne Chambertin
230 paniers champagne diverses marques.
100 do anisette superfine.
100 do huile d'olive marque Plagniol.
100 caisses eau de fleur d'oranger.
25 mars CHARLES DUFOUR, 11 Conti

DIVERS—A vendre par Harrod, Darling & Co, 40 rue de la Commune—Maquereaux, No. 1, 150 barils, 175 demi do, 75 quarts do, do No. 2, 75 do barils, 30 demi do, 30 quarts do, do No. 3, 100 barils; morue, 150 caisses, harengs No. 1, 50 quarts, 50 barillets; aloses 15 quarts; 15 demi barils; 5 quarts do, 30 barillets, maquereau extra No. 1, 57 demi barillets, chandelles moulées, 50 caisses 6 et 8 à la livre, do spermaceti, 75 do 4, 5 et 6 à la livre, 75 paniers huile d'olive Plagniol, papier de paille, 200 rames, beurre, 250 barillets, fromage, 400 boites, pommes séchées, 50 barils, balais, 100 douzaines. 25 mars

FOIN—130 balles, en débarquement du navire Columbia, à vendre par
25 m HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clôre diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Strafford, venant de Bordeaux:
50 caisses vin blanc Haut Barsac et 10 quartauts vieille eau-de-vie très fine de Cognac, de la marque Magione.
25 mars JORDY & BRASIER, 18, rue Conti

SARDINES A L'HUILE—En débarquement du navire Elizabeth, du Havre:
1,800 demi boites et 300 boites sardines de la marque Philippe et Canaud de Nantes, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
25 mars 17 et 19, rue St Louis

FRUITS AU JUS—En débarquement du navire Elizabeth, du Havre, 9 caisses fruits au jus contenant chacune douze bouteilles, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
25 mars 17 et 19, rue St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—300 caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre par
J. G. HOBBS, [illegible]

CHAPEAUX—300 caisses contenant un assortiment de chapeaux soie, casimir, à vendre [illegible]
25 m R G [illegible] Bienville.

MAGASINS A LOUER [illegible] quatre étages et à l'épreuve du feu [illegible] Commune, No 38. S'adresser à [illegible] & BROTHERS.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre le bateau à vapeur [illegible], voudront bien présenter leurs comptes, [illegible] afin d'en obtenir le règlement [illegible] doivent à ce bateau voudront bien [illegible]
25 mars [illegible] MURPHY, 62 Vieille Levée

LIQUEURS [illegible]
[illegible]

---

AMUSEMENS
THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 26 mars 1846.
La 3me représentation de
LES MARTYRS,
Grand opéra en quatre actes et neuf tableaux,
Par Donizetti.
Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle.
Cinq décors neufs peints par Develle. Costumes nouveaux venus de Paris. Marche triomphale du Proconsul Sévère.
☞ On commencera à 7 heures.

PREMIER CONCERT
DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE,
A L'ARMORY HALL
Lundi 30 Mars 1846.
PREMIÈRE PARTIE
1—Ouverture "d'Egmond," grand orchestre. Beethoven.
2—Concerto pour le violon exécuté par M. A. Waldauer. De Beriot
3—Air chanté par M. R. Santini, Donizetti.
4—Ouverture de "Der Freischutz." Weber
DEUXIÈME PARTIE
1—Ouverture "d'Oberon," Weber
2—Air chanté par M. R. Santini W. Furst
3—Symphonie en C mineur, Beethoven
1—Allegro con brio
2—Andante con moto.
3—Allegro et finale
☞ Billets d'entrée, $1—à vendre aux différens magasins de musique et hôtels, et à la porte de l'Armory Hall. Le Concert commencera à 8 heures précises. 24 mars

SALLE ST. LOUIS.
BAL DES PÈRES DE FAMILLE.
LES souscripteurs au BAL DES PERES DE FAMILLE sont invités à se réunir dimanche, 29 du courant, à onze heures A. M., au bureau de la Salle de Bal afin de nommer les commissaires pour ledit bal. 26 mars—4

SALLE DE BAL DU BATAILLON WASHINGTON.
BAL DES PÈRES DE FAMILLE.
MESSIEURS les souscripteurs au BAL DES PERES DE FAMILLE, qui sera donné dans la dite Salle, le lundi, 20 avril, sont invités à se réunir au bureau de la Salle de Bal, dimanche 29 mars, à une heure P. M., afin de nommer les commissaires. 26 mars

LE public est respectueusement informé que le premier Concert de la
SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE
aura lieu Lundi le 30 mars 1846, au Washington Armory Hall.
TH. SCHOENHEIT } Comité
14 mars WM. FURST }

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
MUNICIPALITÉ No. TROIS.
VU la résolution du Conseil de la Troisième Municipalité en date du 9 du courant,
Et conformément aux dispositions des divers actes de la législature qui régient l'organisation municipale de cette ville.
Avis est par le présent donné que le premier lundi d'avril 1846, 6 du dit mois, il sera procédé à l'élection d'un Maire pour la ville de la Nouvelle Orléans, d'un Recorder pour la Troisième Municipalité, de quatre membres pour la représenter dans le Conseil-Général et de sept Aldermen pour représenter les différents districts de la dite municipalité dans le conseil municipal, savoir: Un alderman pour le 1ère district et deux aldermen pour chacun des autres districts.
Cette élection aura lieu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les endroits et sous la direction des personnes qui suivent savoir:
Pour le 1er district. Dans le local de la Pompe Créole No. 2, sur la rue de l'Esplanade, entre Français et Victory. MM. Victor Andry et E. Guinault, inspecteurs, et Marc Dodart greffier.
Pour le 2d district. Dans le corps de garde encoignure Champs-Elysées et Grands Hommes; MM. A. Rousseau et Octave LeBlanc, inspecteurs, et G. W. Harby, greffier.
Pour le 3ème district. Dans la salle Gicquel, rue Moreau, entre Craps et Louisa. MM. J. R. Vianne et Louis Deletra, inspecteurs, et Robert Wynn, greffier.
Pour le 4ème district au Café de W. A. Faivre, rue Tonti, entre la rue Esplanade et le chemin du Bayou, MM. John E. Holland et Joseph Solomon, inspecteurs et Pierre Courtois, greffier.
Nouvelle Orléans, 21 mars 1846.
E. MONTEGUT, maire.
N. B. Les inspecteurs et greffiers ci-dessus nommés sont priés de passer le plus tôt possible, au bureau de la Mairie, afin d'y prêter le serment requis par la loi. 23m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
MUNICIPALITÉ No. UN.
VU la résolution du Conseil de la Première Municipalité en date du 16 du courant, et conformément aux dispositions des divers actes de la Législature qui régient l'organisation municipale de cette ville.
Avis est par le présent donné que le premier lundi d'avril 1846, 6 du dit mois, il sera procédé à l'élection d'un Maire pour la ville de la Nouvelle-Orléans, d'un Recorder pour la première Municipalité, de quatre membres pour la représenter dans le Conseil-Général et de sept Aldermen pour représenter les différents districts de la dite Municipalité dans le Conseil Municipal, savoir: un alderman pour le 1er district et deux aldermen pour chacun des autres districts, représentation du Conseil Général.
Cette élection aura lieu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les endroits et sous la direction des personnes qui suivent, savoir, [illegible] afin que le nombre d'aldermen à élire par chaque district soit connu, désigné ci-après, savoir:
Pour le premier district—A l'hôtel autrefois Richardson, rue Conti, entre les rues Levée et Chartres—MM. John Winthrop et Gustave Cruzat, inspecteurs, et Charles Lee, secrétaire.—Quatre aldermen à élire.
Pour le second district—Au Café de la Ville, à l'encoignure des rues Chartres et St. Pierre—MM. James Marks et Jules David, inspecteurs, et M. Armand Pelletier, secrétaire. Deux aldermen à élire.
Pour le troisième district—Au Café de M. Joseph Salsa, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon—MM. Paulin Blanque et Emile Bourges, inspecteurs, et Armand Dejean, secrétaire—Deux aldermen à élire.
Pour le quatrième district—A la maison de Pompe rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale—MM. William K. Murphy et Theodule Montreuil, inspecteurs et Victor Bédé, secrétaire—Deux aldermen à élire.
Pour le cinquième district—A la maison de Pompe rue Dumaine, entre les rues St. Claude et Remparts—MM. Victor Wiltz et Emile Rabouin, inspecteurs, et William Audry, secrétaire—Deux aldermen à élire.
Nouvelle Orléans, 21 mars 1846.
E. MONTEGUT, Maire.
N. B. Les inspecteurs et greffiers ci-dessus nommés sont priés de passer le plus tôt possible, au bureau de la Mairie, afin d'y prêter le serment requis par la loi.
☞ Le Courrier est prié de copier. 23 mars

DERNIÈRE SEMAINE
DE LA STATUE DU CHRIST
EN IVOIRE.
CETTE Statue sera visible à la Galerie Nationale, rue St. Charles, No. 13, jusqu'à samedi 28 du courant, et partira ce jour-là de cette ville.
Entrée 50 cents (y compris la belle galerie de Tableaux.) Depuis 9 heures A. M. jusqu'à 10 P. M. 23 mars

AVIS.—Ed. SIMON et A. MORPHY, avocats se sont associés pour l'exercice de leur profession.
Bureau: Rue Royale, près de celui du Conservateur des hypothèques, No. 111.
Résidences E. Simon, rue de l'Esplanade No 157 et A. Morphy, rue Royale, No. 111. 24 mars—5

NOUVEAUTÉS—Reçu par le navire Elizabeth du Havre, un joli assortiment de jaconats et indiennes de la manufacture de Wesserling en vente chez
CHARLES ODIER & Co,
24 mars—6 15 Royale

EN débarquement du Strafford, de Bordeaux
30 barriques vin rouge;
25 demi dito vin blanc;
100 milles bouchons pointus,
200 boites eau de cologne;
12 doux de veaux cirés pour tiges de bottes
20 caisses savon de Marseille; à vendre par
DUDOUGT & TEULADE,
25 m 13, Toulouse.

EN débarquement du steamer Yorktown et à vendre par le soussigné: 50 barils vieux reserve whiskey, de la marque très renommée Marcus Smith 12 do do Bourbon do do do; 4 do Monongahela do do do do, 1 pipe genièvre imitation Hollande, do do do C. DUFOUR,
25 mars 11 Conti

MAIS—973 sacs mais, en débarquement du steamer Harry of the West et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
25 mars 79, Tchoupitoulas

FARINE—[illegible] barils farine superfine, en débarquement du steamer Champlain et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
25 mars 79, Tchoupitoulas

FARINE—134 barils farines superfine, en débarquement du steamer Hancock, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
25 mars 79, Tchoupitoulas

MAIS—[illegible] sacs en débarquement du Champlain, et 1307 sacs en débarquement du Belle of Attakapas, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
25 mars 79, Tchoupitoulas

QUININE—300 onces quinine française et américaine, à vendre par W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30, Vieille Levée.

VIN Blanc—60 bques. marques assorties, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
25 mars 30, Vieille Levée

BLANC de Plomb—3000 barillets, de les Nos, à vendre par W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30, Vieille Levée

SEL d'Epsom—600 bls, de Baltimore, à vendre par
25 mars W. F. VREDENBURGH, 30, Vieille-Levée

CASSE—En caisses, à vendre par
W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30, Vieille-Levée

CLARET—100 barriques, marques diverses, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co
25 mars 30 Vieille Levée

GRAISSE—[illegible] barils graisse ferme, en débarquement du vapeur Concordia, de St Louis, à vendre par
25 mars JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

PORC—550 barils mess inspecté, à vendre en [illegible] convenance des acheteurs, par
25 mars JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

FARINE—1,300 barils des moulins de la [illegible] St. Louis, toutes des mêmes marques, et en bon ordre pour l'expédition, à vendre par
25 mars JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

BLED—5,000 barils excellent bled, à vendre en magasin, par JAMES E WOODRUFF,
25 mars 60 Camp

PLOMB—303 saumons en débarquement du Belle of Attakapas, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
25 mars 79 Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—De toutes marques et qualités constamment en mains et à vendre par
J. M. CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée

GOMME COPALE—5 sacs gomme copale, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée

A VENDRE, en débarquement du navire Strafford de Bordeaux:
36 barriques vin rouge Montferrant,
100 paniers Anisette superfine,
100 rames papier à lettre,
300,000 bouchons pointus,
100 barils vin blanc Haut-Sauterne (1840), par
POUGET Fils,
25 mars 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse

EAU-DE-VIE DE SEIGNETTE—A vendre en Douane et avec le bénéfice du drawback: [illegible] eau-de-vie en demi pipes [illegible] 1837, en quarts, [illegible]
LOISON & SILVESTRE,
25 mars 38, rue de Chartres.

VIN EN CAISSES—300 caisses vin rouge, à vendre en Douane et avec le bénéfice du drawback, par
LOISON & SILVESTRE,
25 mars 38, rue de Chartres.

ABSYNTHE SUISSE—60 caisses [illegible] Suisse; 60 do absynthe fine; 200 paniers [illegible]; 50 demi boutelles; 9 balles de 30,000 chacune, bouchons; 150 caisses liqueurs assorties en [illegible] quarts; 40 paniers bouteilles vides [illegible]; 15 paniers champagne [illegible] kirsch &c &c, à vendre par [illegible] SILVESTRE,
25 mars [illegible] Chartres

EAU DE VIE, [illegible] à vendre par
25 mars [illegible] St Louis

---

RASPAIL.
MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de
LELIEVRE,
24 mars Encoignure Royale et [illegible]

TRAITEMENT RASPAIL.
LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général.
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.
Aussi:—Tous les médicamens indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité.
9 mars—30 F. & J. LACOSTE, 165 Royale

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Degenetais.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.
EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié [illegible]
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ.
PRESENTEMENT en vente à la Librairie de
24 fev VOR. HEBERT, 149, Chartres

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu, pour quelques mois de la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Reine de Chypre, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, de se présenter chez lui sous le délai de huit jours, pour le bon ordre de ses comptes, et pour ceux qui lui doivent de solder leurs comptes.
Pendant son absence, M. P. Iloo sera chargé de sa procuration, et son agent. 17 mars

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux, les articles suivants:
36 barriques Vin rouge St. Emilion, No. 3,
18 demi do do do,
4 barriques do St. Emilion, No. 2
9 demi do do do
8 barriques do St. Emilion, No. 1
9 demi do do do
4 barriques do St. Julien Médoc
9 demi do do do,
18 demi barriques Vin blanc Sauterne;
2 caisses Sardines à l'huile.
25 mars F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, RUE DE CHARTRES,
ONT l'honneur de faire savoir aux familles de cette ville, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, savoir:
Robes en baréges, haute nouveauté,
Mousselines et jaconas do do
Echarpes barèges, do do
Ombrelles et parapluies,
Toile d'Irlande, bretagne et platilles,
Service damassés et unis,
Ouvrés à œil de perdrix,
Toile à draps 6x4, X 10x4, X 12x4
Ginga fil, hisiados et arabias.
Percale frappée et à carreaux,
Jaconas blanc, uni et à carreaux,
Guinghams français et suisse, de toutes couleurs,
Coutil fil et mérinos noir,
Fil patente de Marshall,
Bas coton pour dames et enfans,
Chaussettes dito hommes
Corsets français, sans couture,
Jupes crinoline et pitre,
Mouchoirs blancs de damassés,
Dentelle et entredeux fil,
Barèges noirs, unis et rayés,
Coton blanc et écru 3x4, 4x4, 6x4, 10x4, 12x4.
Bonteint, cotonnade et deriums,
Chemises de flanelle gauze, pour hommes et femmes,
Caleçons,
Coutil à matelas, fil et coton,
Brin filet coton, coton croisé, blanc et écru.
25 mars—3 GIQUEL & JAMISON,
6 rue de Chartres

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
23 barils vinaigre de vin blanc supérieur;
46 caisses sardines à l'huile, de J Pouseu, en boites de 1/2 et 1/4;
[illegible] caisses fruits assortis au jus de J. Pouseu,
14 caisses framboises et fraises, do do;
10 dito prunes, abricots et cerises, do do;
10 dito prunes sèches en pobans et bleu transparentes,
[illegible] dito truffes pures du Périgord, de diverses dimensions,
2 dito figues et chataignes au sirop;
4 dito cèpes et champignons au naturel,
3 dito pâtés truffés de diverses dimensions
LOREILHE & Co,
[illegible] Encoig. Royale et Douane.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 2,500 livres de munition bien conditionnés, sur échantillon.
24 mars S V BARRETT,
23 Vieille Levée et 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux:
250,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
40,000 capsules à bouteilles; 500 1/2 boîtes sardines; 250 1/4 do, à la caisse; 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus, 11 do 24 1/2 do
24 mars S V BARRETT,
23 Vieille Levée et 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne de bonne qualité
S V BARRETT,
23 Vieille Levée et 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné—300 caisses vin blanc pur, 200 caisses do vin do 24 chx. bouteilles à la caisse, 400 paniers huile de Marseille et de Bordeaux.
23 mars S V BARRETT,
23 Vieille Levée et 21 Gravier

RICHARD HAGAN & CO, 13, Canal row
OFFRENT en vente à des termes convenables aux acheteurs, café Rio du vert de la montagne, Havane, la Guayra, Maracaïbo, et Java vieux gouvernement, blancs de baleine de New Bedford et tous les autres articles dans notre ligne d'affaires.
LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, [illegible] vieux rum de la Jamaïque (âge de 30 ans), une petite quantité de whisky vieux de dix ans supérieur; vin rouge en barriques et en caisses, quantité supérieure et vin sec de [illegible] au coup de sec.
BEURRE CREOLE—aussi bien que celui de Philadelphie. Nous recevons cet article 2 fois par semaine, de nos amis de la côte.

BAREGE ET MOUSSELINE A BON MARCHÉ
C. M. SIMPSON,
No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane,
VIENT de recevoir des encans de New-York, une grande quantité de Barèges et Mousselines à bon marché, convenables à la saison;
Une caisse barège à 25 cents la yarde.
Une do tout-laine, à 37 1/2 do
Une do superfin, à 45 do
Trois do linon de Jacquard, à bas prix.
Aussi—5 caisses calicos de 6 à 12 1/2 cents; ainsi qu'un assortiment général de marchandises de ménage achetées aux encans et pouvant conséquemment être données à très bas prix. 23 mars

A LOUER une position cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et une excellente domestique de maison, s'adresser à RICHARD HAGAN & Co, 13, Canal row
20 mars

A VENDRE au débarquement du navire Strafford venant de Bordeaux
4 demi pipes cognac fine champagne, Otvier
4 quart do do do do
30 barils vinaigre de vin blanc par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
24 mars 11 et 15 St Louis

EAU DE VIE de Cognac—Vieille fine de vie de Cognac, "Castillon," à vendre en magasin, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 32 St Louis

TOILE de Coton pour voiles tenue et prolonté de la manufacture de Paterson, N. J., 22 pouces et 60 pouces de large, en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 32 St Louis.

VIN DE VOLNAY—12 caisses à vendre à bas prix, pour clôre une facture, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 32, rue St Louis

SERRURES françaises numéros assortis, à vendre par
24 mars LEOPOLD JEANNET, 32 St Louis

SULFATE de quinine—3 caisses sulfate de quinine, en débarquement du navire Elizabeth, du Havre et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 32 St Louis

INDIGO de Guatemala—15 surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 32, St. Louis

BOUCHONS—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—600,000 Bouchons.
24 mars AUG. MOLIER, 32 St Louis

CERISES A L'EAU-DE-VIE—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—40 caisses cerises à l'eau de vie.
24 m AUG. MOLIER,
32, St Louis

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci-après, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
300 barriques vin rouge, de diverses qualités,
30 demi barriques et barils vin blanc Sauterne.
24 mars—30 G M LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—25 demi barriques Médoc; 20 barriques Montferrand; 20 barils Cognac, marque du Paigle, à vendre par
REYNAUD, CUGGLEE & Co
24 mars 34, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune et brun à vendre par B. VALLS,
24 m 36, Commune

GRAINES pour oiseaux—66 sacs et barils à vendre par
24 m B VALLS, 36 Commune

BOUCHONS—75,000 sacs de 1000 à vendre par
24 mars B. VALLS, 36 Commune

GENIÈVRE de Hollande (Swan brand)—5 pipes, à vendre par B VALLS,
24 mars 36 Commune

VIN doux d'Alicante—à vendre par
24 m B. VALLS, 36 Commune

VIN de Jerez, supérieur, en barils de 8 galons, à vendre par B. VALLS,
24 mars 36, Commune

GUABA—3 barils plus et gelée à vendre par
24 mars B. VALLS, 36 Commune

CONFITURES de la Havane—12 caisses, à vendre par
24 mars B. VALLS, 36 Commune

CIGARES de la Havane—100,000 des meilleures manufactures, importés et à vendre par B. VALLS,
24 m 36 Commune

HUILE d'Anis à vendre par B. VALLS,
24m 36 Commune

NATTES d'Alicante—30 balles à vendre par
24 m B. VALLS, 36 Commune

TABAC de la Havane—30 balles de la Vuelta de Abajo, à vendre par B. VALLS,
24 mars 36 Commune

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS
—45 caisses actuellement en débarquement du navire [illegible], composant un assortiment général de bottes [illegible], à vendre [illegible]
24 mars G. W. DUNBAR, [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] en débarquement de la barque [illegible] à vendre par [illegible]

DIVERS—[illegible]
[illegible]